

Le 16 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 décembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, MONTAGNON, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, CHAPOT, MONTET-FRANC, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame DUMAZET, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à caractère humanitaire aux Pompiers Humanitaires Français en faveur des sinistrés de Mayotte

Monsieur le Maire expose que le 14 décembre 2024, le cyclone Chido caractérisé par des pluies torrentielles et des vents dépassant les 200 km/h, a durement touché le Département de Mayotte, dévastant l'île toute entière.

Il indique que d'heure en heure, le bilan humain ne cesse de s'alourdir et les conséquences sociales, économiques et matérielles de cette catastrophe sont encore incalculables. Les premières mesures d'urgence mises en œuvre par l'État se déploient dans des conditions rendues particulièrement difficiles par les ravages occasionnés par ce cyclone.

Il ajoute que les images qui nous parviennent de la catastrophe et les témoignages des autorités locales et ONG présentes sur l'île confirment que les dégâts matériels sont considérables : habitations, voiries, électricité, communication...

Monsieur le Maire annonce que comme cela a été indiqué dans le communiqué diffusé le 16 décembre 2024, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon ne peut être insensible à ce drame et entend faire preuve de solidarité avec les populations mahoraises durement touchées. Aussi, il propose d'octroyer une aide exceptionnelle de 5 000 euros aux Pompiers Humanitaires Français (PHF) qui se mobilisent dès les premières heures pour accompagner les secouristes locaux et apporter leur aide à nos compatriotes de ce département d'Outre-Mer.

Il précise qu'il est en effet important, qu'Andrézieux-Bouthéon participe à l'élan de solidarité nationale. Par cette participation financière notre collectivité souhaite ainsi agir concrètement au profit de nos compatriotes durement sinistrés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241217-2024-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Publication : 18/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'ONG Pompiers Humanitaires Français et en **AUTORISE** le versement,
- **DIT** que le crédit correspondant sera imputé au compte 657 du budget communal.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 décembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

